



Paris, le 4 mars 2015.

## Déclaration Liminaire INCO du 5 Mars 2015

Madame la Secrétaire Générale,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de présider cette première réunion de concertation des personnels Ouvriers de l'Etat. Nous espérons que ce geste montre l'intérêt que vous comptez porter à ces personnels et à l'évolution de leurs conditions de travail.

Nous nous félicitons également que, suite aux nouvelles règles sur le dialogue social, la DGAC ait voulu conserver un espace de dialogue spécifique pour les personnels Ouvriers. Nous espérons que cette instance de concertation se réunira régulièrement, et au moins deux fois par an. Nous regrettons que depuis début 2011, la CPO ne se soit réunie que trois fois en quatre ans alors que de nombreux sujets sont en attente d'évolution. Pour nous, cette instance doit pouvoir avoir un rôle décisionnaire sur un certain nombre de sujets qui n'engendrent pas d'arrêtés et qui, dans ce cas, seront présentés en CT DGAC.

Nous voudrions vous faire un point sur les sujets qu'il nous paraît nécessaire d'étudier :

- Recrutements

FO a eu depuis le début de l'année plusieurs entrevues à ce sujet (Fonction Publique, Cabinet du Ministère des Transports et DGAC). Certains recrutements pourraient être annuellement accordés suite à des discussions interministérielles et accord du Premier Ministre. Si cette décision est une amélioration par rapport à l'arrêt total de recrutements, les modalités de mises en oeuvre ne permettent pas de gérer correctement les besoins. Il a fallu d'abord embaucher des contractuels (sur des fonctions sur lesquelles il est difficile de trouver des candidats) pour ensuite transformer ces embauches au statut d'Ouvrier. Il est nécessaire de s'adapter sur ce point, en identifiant les besoins de l'année suivante, et permettre d'organiser des essais de recrutement par anticipation pour pouvoir embaucher rapidement quand les autorisations sont données. Le mieux serait que la fonction Publique accorde un certain nombre de recrutements sur des familles prioritaires sans cibler lesquelles.

Nous avons obtenu des recrutements en 2013. Pour FO, les derniers recrutements autorisés le sont au titre de 2014. Nous demandons que rapidement la DGAC fasse des demandes pour 2015. Des besoins existent : à l'ENAC dans les professions aéronautiques, à la DSNA sur les fonctions énergie, au STAC sur la famille spécialiste laboratoire, et dans plusieurs services en hygiène et sécurité et en logistique.

Pour des raisons connues et justifiées, la DGAC a fait le choix de retirer de certaines fonctions informatiques les personnels techniques pour les faire tenir par des Ouvriers. Pour FO, cette position doit continuer à être défendue. Hélas, depuis 2012, la Fonction Publique refuse d'embaucher des Ouvriers d'Etat sur ces fonctions pourtant indispensables aux services. De nombreux sites n'ont plus ou peu d'informaticiens. Le SSIM et d'autres services ont commencé à recruter des contractuels 84-16, la DSNA, faute de ressources, envisage d'externaliser dans les services du SNA-RP/Sud la fonction « support utilisateur ». Nous ne pouvons pas accepter qu'une activité impliquant de plus en plus de sécurité (des notes portant la mention « messagerie opérationnelle ») et de sûreté, et participant fortement à des processus métiers au sein de toutes les Directions, ne soit pas tenue par des personnels à statut.



L'arrêt de ces recrutements a entraîné l'administration à refuser un certain nombre de mutations lors de la dernière CICAVE-O. Nous avons eu comme explication : « Suite aux difficultés de la messagerie, nous avons décidé de bloquer les agents, passons au vote ». Reconnaissez que l'explication est plus que limitée. Nous souhaitons que rapidement un autre type de discussion puisse avoir lieu (notre courrier du 26/02).

Nous vous demandons de maintenir une forte pression sur le Ministère et sur la Fonction Publique en ce qui concerne des recrutements d'Ouvriers pour l'informatique. Il semblerait que sur ce point la Fonction Publique reconnaisse enfin une particularité à la DGAC.

- Gestion des Ouvriers

Lors du dernier protocole, l'administration a voulu centraliser la gestion des personnels Ouvriers, afin de diminuer les ETP nécessaires à cette activité. Nous n'avons pas été opposés à cette évolution, mais nous ne pouvons que regretter que la mise en œuvre n'ait pas été plus préparée (à plusieurs occasions nous l'avions demandé).

Le projet initial de l'administration était d'avoir un Etablissement unique avec une seule commission d'avancement et un centre de gestion unique. Nous avons été clairement opposés à la CAO unique. Pour nous, l'acte de décision (la CAO) et l'acte de gestion sont deux actes différents et nous tenons à ce que les Directions s'impliquent dans la gestion de leurs personnels Ouvriers.

Nous ne pouvons accepter que, sans aucune concertation et au mépris de tout dialogue social, l'administration ait décidé de faire présider toutes les CAO par l'administration centrale. Quelques jours avant les dernières élections professionnelles, par communiqués interposés, FO (une CAO par Direction) et la CFDT (une CAO unique) ont clairement présenté aux personnels Ouvriers deux positions totalement opposées sur ce sujet. Le résultat sorti des urnes est sans appel. Aujourd'hui, maintenir par principe dogmatique une Présidence unique et demain une CAO unique, c'est renier le souhait des personnels ; nous vous rappelons que notre organisation a fait 62% aux dernières élections des personnels Ouvriers.

Il est rapidement nécessaire que la gestion des Ouvriers de Parcs et Ateliers soit reprise par le centre de gestion, et que ces personnels aient enfin un interlocuteur pour résoudre leurs problèmes. Comment peut-on dire aux OPA qu'ils sont des personnels de la DGAC, alors qu'ils ne sont pas gérés comme les autres personnels par l'administration centrale, mais par un service de la DGAC? En nommant un OPA titulaire à l'INCO, FO montre sa volonté de voir les problèmes des OPA rapidement pris en compte.

- Déroulement de carrière et avancements

Sur ce point, certaines évolutions sont à noter, avec en particulier la mise en application du taux pro/pro et la mesure compensatoire issue du protocole 2013-2015. Ces deux évolutions prouvent qu'il est possible de trouver des accords à des problématiques complexes, si on y travaille. FO s'est fortement impliquée dans la mise en place de ces deux mesures, en étant force de proposition.

Reste encore à rédiger et à publier un texte officiel sur l'avancement, demandé depuis plus de trois ans par la Cour des Comptes. Une fois encore, nous tenons à rappeler que les textes en vigueur ne correspondent plus sur certains points à ce qui est appliqué.

- Encadrement

La gestion des primes de chef d'équipe a évolué ces dernières années, ce qui a permis d'avoir une même réponse pour des postes identiques (encadrement et responsabilité) quel que soit le service. Il est aujourd'hui urgent de stabiliser ce fonctionnement en adaptant la réglementation au fonctionnement actuel. Il nous semble maintenant nécessaire d'étudier un projet d'évolution pour identifier les types de postes qui pourraient prétendre à ce niveau de responsabilité.

- Astreinte

Certains services modifient profondément l'organisation du travail en mettant en place des systèmes d'astreinte. Dans certains cas, on passe d'une présence H24 à de l'astreinte (centrale énergie CRNA) ou mise en place d'astreinte pour augmenter la plage horaire des interventions techniques. Il est bien entendu que ces évolutions ne se font pas sans l'accord des CT concernés, mais elles entraînent également une modification des fiches de postes pour les



personnels concernés. Nous vous avons saisi par courrier sur ce point : peut-on imposer cette modification du temps de travail à un agent ? Nous attendons votre réponse.

- Congés

Bien qu'un texte régisse les congés des Ouvriers d'Etat à la DGAC et à Météo-France, peu de services l'appliquent. L'ENAC a d'ailleurs élaboré son propre texte qui prend comme référence les mêmes périodes (01 janvier 31 décembre) que les Fonctionnaires. Ce texte précise également les modalités du passage de l'ancien système au nouveau. Nous avons demandé que l'ensemble des Directions soit associé aux travaux lancés par l'ENAC. Nous n'avons pas été entendus.

- Pôles de compétence

Un coordinateur du fonctionnement des pôles de compétence avait été nommé en 2011. Il nous a présenté le 25 février 2014 un rapport avec un certain nombre de recommandations. Nous espérons que ce rapport n'est pas simplement classé. Il nous semble indispensable qu'une véritable coordination soit mise en place et que pour une même question, une réponse identique soit appliquée et ce, quel que soit le pôle. Ce point fait partie du protocole et pourtant, à ce jour, rien n'est envisagé.

- Travaux insalubres

Voilà un sujet qui depuis plusieurs années, au gré des responsables, évolue entre une semi-forfaitisation et un relevé mensuel. Nous écrivons des notes pour forfaitiser et puis nous revenons au relevé mensuel.

Suite à la réorganisation des Etablissement ouvriers, l'administration devait réfléchir en interne à une certaine harmonisation. Nous n'avons aucune nouvelle de ces travaux. Pourquoi ne pas prendre exemple sur l'ENAC qui a, sur ce point, une gestion qui répond aux attentes de l'administration et qui permet aux agents de pouvoir réellement en suivre le paiement ? Nous avons saisi par écrit vos services (courrier du 5/01) sans réponse à ce jour.

- Mesure Protocolaire

Comme vous le savez, 2015 est la dernière année du protocole, alors que les travaux pour mettre en œuvre certaines mesures ne sont toujours pas commencés ou appliqués. Nous pensons en particulier :

- A la mise en paiement de la prime de technicité pour les OPA avec un effet rétroactif à la date du dépôt du dossier à la Fonction Publique.
- Certains agents mutés dans le cadre des restructurations sont toujours en attente du versement de la PRC. Depuis décembre, les services locaux sont en attente d'une note du Secrétariat Général ; la gestion de ce dossier est calamiteuse.
- Au HCC dans la famille Hygiène et Sécurité
- A actualiser la circulaire sur la mobilité pour les postes en recouvrement entre les Ouvriers d'Etat et les corps de fonctionnaires.

D'autres sont en cours mais ont besoin d'orientation au niveau national pour réellement avancer (GT logistique DSAC/DSNA). Sur ce sujet, si nous ne sommes pas opposés à certaines évolutions (courrier de FO au Secrétaire Général en date du 27/05/2014), elles doivent également permettre aux personnels concernés d'y trouver un meilleur déroulement de carrière.

L'évolution de cette famille professionnelle est d'autant plus importante que suite à l'arrêt des recrutements dans la famille Entretien bâtiment, les recrutements se font aujourd'hui dans la famille Logistique. A l'origine, cette famille avait été créée pour remplacer les TSEEAC sur les fonctions de Responsable logistique par des Ouvriers. Il est donc nécessaire de revoir cette famille pour que les fiches professionnelles prennent en compte les fonctions tenues par ces nouvelles recrues. Il y a urgence à mener cette réflexion, car dès à présent, il y a une différence entre les fonctions tenues dans les services par certains agents et le contenu des fiches professionnelles, ce qui a des conséquences sur leur déroulement de carrière. Pour nous, ces travaux doivent être menés dans le cadre du GT Logistique en créant un sous-groupe.



Vous le voyez, nos attentes sont grandes. Nous regrettons que depuis quelques années, les évolutions nécessaires aux fonctions et à la réglementation des personnels Ouvriers ne soient plus prises en compte par la DGAC. Cette situation entraîne obligatoirement des réunions de plus en plus tendues entre les OS et les représentants de l'administration centrale. La dernière CICAVE-O a bien montré ce « foutoir ». Pour FO, il n'est plus possible de continuer ainsi. Nous venons pour trouver avec vous des solutions aux problèmes rencontrés dans la gestion des personnels ouvriers, et non pour mener la guérilla à l'administration.

La question est de savoir si la DGAC a la volonté de répondre aux différents sujets que nous avons évoqués, ou si nous continuerons à gérer dans l'urgence les dossiers, à défaut d'élaborer une politique cohérente et pérenne.

Merci de votre attention.

